



## Gymnastique Volontaire de Bois-Guillaume - Saison 2026-2027

Depuis la COVID, nous avons appris à vivre en observant des **précautions** pour protéger les autres dans les espaces publics. Ces précautions s'appliquent lors de vos cours de gymnastique : nous vous recommandons la désinfection régulière des mains avec du gel hydroalcoolique et le port d'un masque en cas de toux.

La règle générale selon laquelle **vous respectez les jours et horaires auxquels vous êtes inscrits** reste valide. En effet, nous sommes tenus de ne pas dépasser la jauge maximale de chaque cours. **Soyez attentifs lorsque vous cochez la case du cours choisi.**

Il est rappelé à toutes les personnes qui s'inscrivent à un cours de Pilates qu'elles doivent fréquenter les séances avec assiduité pour en tirer profit, compte tenu de la progressive difficulté des exercices. Comme la saison dernière, Mido recensera les présents au début de chaque cours : au moment des réinscriptions 2027-2028, l'équipe tiendra compte d'une certaine régularité de votre présence aux cours.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il vous revient de **ranger soigneusement le matériel que vous avez utilisé**, même s'il y a un cours après le vôtre. Lorsque vous partez et avant de quitter les vestiaires, vérifiez que vous n'avez pas oublié de vêtements, chaussures, gourdes...

### ➤ Nouveautés 2026 :

Cette rentrée ne verra **pas l'ouverture de cours supplémentaires.**

**Aucune modification d'horaires ou de salles.**

Seul changement notable, Nathalie DUBOT fera valoir ses droits à la retraite aux vacances de la Toussaint. Elle sera remplacée, **dès le 2 novembre 2026**, par François BRANCATO, Educateur sportif, pour les mêmes cours et aux mêmes horaires.

### ➤ Tarifs pour la saison 2026-2027 :

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2025, **les tarifs pour la saison 2026-2027 ne sont pas augmentés.** Tous les tarifs des cours et des combinaisons de cours sont détaillés **dans les bulletins d'inscription.**

La prise de la licence qui offre une assurance de base est **obligatoire.** Le coût de cette licence (30 €) est inclus dans le montant de l'adhésion annuelle. La déductibilité du coût de la licence est reconduite : vous recevrez **un reçu fiscal** au cours du premier trimestre, envoyé par **la Fédération** en même temps que votre licence.

### ➤ Reprise des cours et modalités d'adhésion :

La reprise des cours se fera **à partir du lundi 14 septembre.** Comme les années précédentes, **vous devez vous être inscrits** avant de suivre les premiers cours.

Le dossier d'inscription **complet**, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la Section de Gymnastique Volontaire de Bois-Guillaume, doit parvenir **avant le 29 juillet** à l'adresse indiquée sur les bulletins. **N'envoyez pas vos dossiers par mail.**

**Si vous décidez de ne pas vous réinscrire en 2026**, quelle qu'en soit la raison, **prévenez-nous au plus vite** pour nous permettre de faire profiter une autre personne de la place ainsi libérée.

Lors de votre inscription, vous devrez répondre à un **questionnaire de santé**, que vous conserverez, et nous fournir une **attestation sur l'honneur.** Si vous n'avez pas répondu « Non » à toutes les questions, il vous faudra joindre un **certificat médical** de moins de six mois attestant votre aptitude à la pratique de la

gymnastique d'entretien. Dans ce cas, **inutile d'attendre pour envoyer votre adhésion**, signalez juste que le certificat médical sera transmis ultérieurement.

L'association attendra le mois de **septembre** pour encaisser les chèques des adhérents. Il est possible de régler en deux (ou trois fois) le montant de son inscription : dans ce cas, indiquez-nous la date souhaitée pour l'encaissement des différents chèques **au cours du premier trimestre**. En tout état de cause, **le règlement de l'adhésion doit être soldé pour décembre 2026**.

- ✓ **Un soin particulier vous est demandé** lorsqu'il s'agit de **renseigner vos coordonnées personnelles** (date de naissance, adresse mail, téléphone...). **Vous devez inscrire, obligatoirement, votre nom de naissance**. C'est un **renseignement** demandé par la Fédération et nécessaire pour l'établissement de vos licences.
- ✓ **Joignez les 3 documents demandés** (bulletin d'inscription, attestation de santé et RGPD) avec  **votre règlement**. N'hésitez pas à les pointer avant de cacheter votre enveloppe.
- ✓ **Il n'est pas utile d'agrafer votre chèque à votre dossier**.
- ✓ **Vous êtes prioritaires uniquement** dans le(s) cours où vous étiez inscrits lors de la saison 2025-2026.

Si vous souhaitez changer de cours, faites-nous part de vos souhaits en numérotant le jour et l'horaire choisis tout en numérotant (aussi) le cours où vous étiez inscrit en 2025-2026. Nous respecterons au maximum votre choix N°1 mais nous saurons aussi que vous acceptez de revenir sur votre précédent cours. Vous serez informé(e) de la suite donnée à votre demande.

Sans sollicitation particulière de notre part, **considérez que le dossier qui nous est parvenu est complet** et que votre inscription a été validée.

➤ **Fête de la Ville et des associations :**

La Section de Gymnastique Volontaire de Bois-Guillaume tiendra un stand le **samedi 5 septembre de 10h à 18h** lors de la Fête de la Ville. L'association prendra les inscriptions des nouveaux adhérents, **dans la limite des places disponibles**.

➤ **Permanence pour les inscriptions :**

Une seule permanence est organisée **pour l'inscription** de nouveaux adhérents - et de rares retardataires :

- **Lundi 7 septembre** de 19h à 20h au Gymnase du Mont Fortin, 491 rue Robert Pinchon.

En attendant de vous retrouver à la rentrée, l'équipe de l'association et moi-même vous souhaitons à tous un très bel été.

La Présidente de la Section de Gymnastique Volontaire



**Jeanne-Marie RENDU**